



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2024/041

Objet : Mise en place d'une réglementation de circulation

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de l'Entreprise SAVN en date du 15/02/2024,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de réfection de reprise de bordures au rond-point face au LIDL, rue du Général Koenig à WAVRIN (59136), par l'Entreprise SAVN, 6 bis rue Courtois (59018) LILLE, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Une déviation sera mise en place par l'Entreprise SAVN à l'occasion de travaux sur la commune de WAVRIN. **Cela à partir du 28 février jusqu'au 06 mars 2024 pour une durée d'une semaine.**

Article 2 : Les poids lourds seront autorisés à traverser la commune de SAINGHIN-en-WEPPE par les rues suivantes : rue Gambetta, rue du Capitaine Lheureux, Place du Général de Gaulle, rue Jules Guesde, rue du Général Leclerc, rue Jean Jaurès.

Article 3 : Une signalisation et une pré-signalisation seront mises en place par l'Entreprise SAVN.

Article 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. le Directeur de l'Entreprise SAVN,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales,



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 27 février 2024

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

